

# Un budget paroissial équilibré pour 2024

**Présenté à la mi-décembre à une petite quarantaine de personnes lors de l'assemblée dite des budgets, le ménage financier de la paroisse Saint-Laurent Estavayer devrait rester au beau fixe l'année prochaine. Mais quid de la suite ? Les retraits d'Eglise font peser une menace. La paroisse devra aussi revoir à la baisse la déclinaison des messes dominicales.**

**PAR CLAUDE JENNY**  
**PHOTO: GEORGES LOSEY**

Présenté pour la première fois par Alexandre Bersier, nouveau responsable du dicastère des finances au sein du Conseil de paroisse, et la trésorière paroissiale Séverine Rey-Pillonel, ce budget 2024 affiche des prévisions saines avec un équilibre à hauteur de 3,1 millions.

A quelques petites variations près, ce budget est calqué sur celui de 2023 et aucune coupe importante n'a été opérée. « Nous n'avons rien voulu casser » a répété plusieurs fois le responsable financier, qui a pris ses fonctions en mai et a déjà œuvré à un affinage du fonctionnement financier de la paroisse, avec un controlling plus pointu et une organisation des structures paroissiales permettant une gestion plus efficace. Il a aussi promis une consultation plus large des divers organes de la paroisse (conseils de communauté, équipe pastorale, chœurs mixtes, etc.).

Alexandre Bersier n'a toutefois pas caché que ce budget 2024 reposait sur des rentrées financières – entendez principale-



*Alexandre Bersier présentant le budget 2024 de la paroisse Saint-Laurent Estavayer.*

ment l'impôt paroissial – quasi identiques. Ce budget 2024, qui avait reçu l'aval de la commission financière, a été accepté à l'unanimité.

## Des retraits en nette augmentation

Lors de l'assemblée paroissiale de décembre dernier, le président Alexandre Duc a évoqué une question que beaucoup de personnes se posent: les événements récents qui ont secoué l'Eglise catholique – les nombreuses affaires dites des abus – ont-ils engendré un grand nombre de «retraits d'Eglise»? Entendez des personnes qui font savoir qu'elles souhaitent s'afficher comme appartenant à une religion reconnue.

Le président n'a pas caché que ces retraits avaient été plus nombreux ces derniers mois. De 79 en 2022, les retraits sont passés à 176, a-t-il annoncé. Et cette statistique, qui a probablement encore augmenté de quelques unités depuis l'annonce faite, aura forcément des répercussions au niveau des rentrées financières, mais il n'est évidem-

ment pas encore possible d'en connaître l'ampleur. Rappelons que les personnes qui se déclarent «sans religion» sont de ce fait exonérées de l'impôt paroissial qui est automatiquement prélevé dans le canton de Fribourg. Les paroissiens qui annoncent leur retrait ne font évidemment plus partie de la communauté paroissiale. Laquelle est alors en droit de facturer certaines prestations que ces personnes demanderaient, notamment lors des ensevelissements. Sur ce point, la pratique varie selon les paroisses, l'idée étant que l'on ne peut pas prétendre à un service d'une communauté à laquelle on n'appartient plus et qu'un service pour une célébration peut légitimement faire l'objet d'une facturation qui couvre les frais (cjt).